

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chambre des salariés (CSL) présente ses propositions pour renforcer l'attractivité et l'accès à la formation professionnelle

La CSL a formulé lors de sa conférence de presse une série de pistes visant à promouvoir l'attractivité de la formation professionnelle initiale et à améliorer l'accès individuel à la formation professionnelle continue.

Promouvoir l'attractivité de la formation professionnelle initiale

La CSL salue la décision de regrouper les efforts du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et des chambres professionnelles en une campagne commune de promotion de la formation professionnelle qui permettra de mieux mettre en exergue les opportunités offertes par la formation professionnelle initiale. Afin de rendre ces formations plus attractives, la CSL recommande au-delà une :

1. Revalorisation des indemnités d'apprentissage.
2. Garantie d'un accès direct aux études supérieures : Les détenteurs d'un diplôme de technicien devraient bénéficier d'un accès direct aux études supérieures dans leur spécialité, sans devoir passer par des modules supplémentaires, afin de faciliter la transition à l'enseignement post-secondaire.
3. Création d'une offre d'études supérieures sous contrat d'apprentissage : La CSL insiste sur la mise en place de formations supérieures en alternance, sous contrat d'apprentissage. Cela permettrait aux étudiants de se qualifier davantage, tout en restant sous le statut d'apprenti, plus bénéfique pour eux que le statut de stagiaire.
4. Généralisation de la formation en cours d'emploi : La formation professionnelle en cours d'emploi doit être généralisée pour permettre aux salariés qui travaillent sous CDI de se qualifier, sans devoir résilier leur contrat de travail.

Améliorer l'accès individuel à la formation professionnelle continue

Pour atteindre les objectifs fixés en matière de participation des adultes à la formation tout au long de la vie, la CSL réclame un droit à la formation pour tous les salariés. Les personnes qui désirent se former manquent souvent de temps et de ressources financières pour réaliser leurs objectifs de formation. Dans ce contexte, la CSL a identifié les champs d'action suivants :

1. Réforme du congé individuel de formation (CIF) : Une réforme du CIF est nécessaire pour le rendre plus adapté aux besoins des salariés et surtout pour permettre la participation à des formations qualifiantes de plus longue durée.
2. Création d'aides financières à la formation continue pour permettre aux individus à se former : La mise en place d'aides financières spécifiques pour la formation continue est essentielle pour encourager les salariés à se former.
3. Extension de l'offre : L'offre de formation continue qualifiante doit être élargie pour couvrir un plus grand nombre de domaines et répondre aux besoins diversifiés des salariés. Concrètement,

la CSL propose de généraliser les formations en cours d'emploi et de réintroduire les formations qualifiantes en horaire décalé permettant de se réorienter professionnellement (reskilling).

4. Améliorer l'orientation : En pleine transition verte et digitale, un effort particulier doit être fait pour améliorer l'orientation des salariés vers les formations les plus adaptées à leurs besoins et aspirations tout en gardant en ligne de mire les besoins du marché du travail.

La CSL est convaincue que ces mesures contribueraient à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle et à garantir un accès équitable à la formation continue pour tous les salariés.

Bilan 2023-2024 et nouveautés au Luxembourg Lifelong Learning Centre

La CSL s'engage activement à faciliter l'accès à la formation professionnelle continue à travers son centre de formation, le Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC). Pour l'année académique 2023-2024, le LLLC a atteint un nouveau record, avec 15 356 participants inscrits à ses programmes de formation continue (cf. Annexes pour plus de détail). Ce chiffre illustre la confiance croissante que les professionnels placent dans son offre de formation, qui reste à la fois accessible, qualitative et parfaitement adaptée aux besoins des salariés et du grand public.

Nouveautés pour la rentrée 2024 :

Dans le cadre de son engagement à accompagner les salariés dans la transition verte et numérique, le LLLC lance 2 nouveaux cursus universitaires en horaire décalé :

- Bachelor Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique : en collaboration avec l'Institut Universitaire Technologique Poincaré de l'Université de Lorraine.
- Master Informatique - Parcours : Data Sciences, Infrastructure Cloud et Sécurité en partenariat avec l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

De plus, suite à l'introduction de cercles de qualité dans son programme de cours du soir, le LLLC propose les premiers fruits de ces travaux avec six nouveaux parcours de formation : Assistant comptable, Comptable confirmé, Gestionnaire de projet, Web designer, Full stack web developer, Cybersecurity analyst.

Ces nouveautés reflètent l'engagement du LLLC à proposer des formations alignées sur les évolutions du marché du travail, tout en soutenant le développement professionnel continu des salariés.

Luxembourg, le 2 octobre 2024